



# Le secteur bancaire au Maroc

Actualisation au 17 janvier 2006

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

De 21 banques en 2000, le Maroc n'en compte plus que 17 en 2005. La concurrence apparaît dans le secteur en 1998 et les banques connaissent, depuis, un resserrement de leur marge d'intermédiation, qui nourrit une dynamisation de concentration. La rentabilité globale et la situation prudentielle des banques généralistes commerciales sont satisfaisantes, ce qui garantit leur capacité à s'adapter aux nouvelles normes imposées par les dispositifs de Bâle II qui entrera en vigueur dès 2007.

Les banques françaises présentes au Maroc par le canal de trois filiales locales, bénéficient de la restructuration du secteur, puisque le CIC a, en juin 2004, fait son entrée (à hauteur de 10%) dans le capital de la troisième banque marocaine, la BMCE. Le groupe des Caisses d'Épargne marque également son intérêt pour une implantation dans le royaume dès 2006.

Au niveau institutionnel, la réforme de la loi bancaire de 1993, accompagne la révision des statuts de la Banque centrale.

I -

## Un paysage bancaire marocain toujours plus concentré (cf. également annexes I et II)

**I.1. Un potentiel de développement encore très important :** A fin décembre 2004, les 17 banques agréées marocaines offraient un guichet pour 15 000 habitants (1 pour 2 400 en France), soit un taux de bancarisation qui ne concerne encore que le quart de la population totale, mais la majorité de la population urbaine. Le tiers du réseau bancaire est concentré sur l'agglomération casablancaise. Deux banques (le CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC et ATTIJARIWABA BANK) détiennent 47% de ce réseau en forte croissance.

**I.2. Une présence marquée des banques étrangères :** Toutes les grandes banques privées du royaume comptent dans leur actionnariat des banques étrangères plus ou moins impliquées dans leur gestion :

➤ **Des filiales françaises :**

- BNP PARIBAS BDDI Participation contrôle 65.05% de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI),
- la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE contrôle 51,9% de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUE (SGMB),
- Le groupe CRÉDIT AGRICOLE contrôle 52.7% du CRÉDIT DU MAROC.

➤ **Des participations étrangères minoritaires mais significatives :**

- Le CIC, depuis juin 2004, avec 10% dans le capital de la BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (BMCE BANK),
- SANTUSA HOLDING (Groupo Santander) avec 14,48% du capital d'ATTIJARIWABA BANK,
- LE CRÉDIT AGRICOLE avec 1,44% du capital d'ATTIJARIWABA BANK, mais présent à hauteur de 35% dans les filiales stratégiques D'ATTIJARIWABA BANK que sont WAFASALAF (société leader de crédit à la consommation) et WAFAGESTION.

**I.3. Le secteur bancaire marocain se partage en quatre catégories d'établissements :**

a - Les banques de dépôts classiques, parmi lesquelles on trouve les cinq grandes banques privées qui réalisent près des deux tiers de la collecte des

dépôts bancaires, à savoir : ATTIJARIWABA BANK, la BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (BMCE) et les trois filiales françaises, en l'occurrence la SGMB, la BMCI et le CRÉDIT DU MAROC.

**b - Le CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC (CPM)**, leader historique du secteur, est constitué de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) et son réseau de BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES (BPR). Organisme public particulièrement concerné par la collecte de la petite épargne et la distribution de crédits aux PME, la BCP est devenue une société anonyme en février 2002. Elle est engagée depuis cette date dans un processus de privatisation.

**c - Les anciens organismes financiers spécialisés** dans le financement de secteurs d'activités particuliers : il s'agit du CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER (CIH), du CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM) et de la BANQUE NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (BNDE), qui sont engagés dans un processus de restructuration et d'assainissement :

- Le CAM s'est pourvu de nouveaux statuts publiés en décembre 2003, qui prévoient que soient passées des conventions avec l'État pour ce qui concerne les activités requérant un soutien spécifique, en particulier pour les petites et moyennes exploitations agricoles.
- La BNDE a été reprise en 2003 par la CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION (CDG, établissement public aux missions proches de celles de la CAISSE DE DÉPÔTS ET DE CONSIGNATION française).
- Le CIH est passé sous le contrôle de la CDG. Une prise de participation par le groupe des CAISSES D'ÉPARGNE FRANÇAISES est en cours.

**d - Diverses autres banques dont la création répond à des besoins spécifiques** : BANK AL AMAL, pour le financement de projets d'investissement des Marocains résidant à l'étranger, MEDIAFINANCE et CASABLANCA FINANCE MARKETS qui interviennent sur le marché des titres négociables de la dette, et le FONDS D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL (FEC) dédié au financement des collectivités locales.

**I.4. Un secteur toujours plus concentré** : Au 31 décembre 2004, le bilan comptable cumulé de l'ensemble des banques marocaines s'élève à 414 milliards de dirhams (38 Md€), soit 93% du PIB. La tendance à la concentration s'est encore renforcée en 2004, le total bilan des trois premières banques (CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC, ATTIJARIWABA BANK et BMCE) représentant 64% de l'ensemble. Les cinq établissements suivants, dont font partie les trois filiales françaises, voient leur part baisser de 37% à 31%.

Le total bilan du secteur se partage à hauteur de :

- 49% pour les banques à capital privé majoritairement marocain ;
- 30% pour les banques à capital majoritairement public ;
- 21% pour les banques à capital privé majoritairement étranger.

## II -

### Le secteur bancaire : source essentielle du financement externe de l'économie locale.

**II.1. Après l'autofinancement, les concours bancaires demeurent la principale source de financement de l'économie marocaine.**

**a - La structure des emplois des banques montre une prédominance de l'activité de crédit.** L'ensemble des concours des établissements de crédits s'élève au Maroc à 268 milliards de dirhams (24 Md€) dont 247 (22,5 Md€) sont accordés par les banques. Les sociétés bénéficient de 55% de l'encours des concours distribués par les établissements de crédits, les particuliers et les entrepreneurs individuels respectivement de 32,8% et de 8,6%, le reste allant aux collectivités locales (3,6%).

**b - Les marchés financiers restent une source de financement marginale pour les entreprises marocaines** : En 2004, ont été émis 2,7 milliards de dirhams au titre des billets de trésorerie, 6 milliards au titre des émissions obligataires, et seulement 55 sociétés sont cotées à la Bourse de Casablanca pour une capitalisation ne représentant encore que 55% du PIB.

**c - Il faut cependant noter la difficulté que rencontrent les PME pour se financer auprès du système bancaire.** C'est pourquoi se multiplient des dispositifs de mise à niveau dont l'objectif est d'améliorer la transparence comptable des PME, et des dispositifs de garantie dédiés à la PME afin d'abaisser les exigences des banques en matière de taux appliqués et de garanties réelles.

## **II.2. Une dynamique des crédits favorable au financement de l'habitat et de la consommation des ménages, que n'enraye pas la hausse des créances en souffrance.**

**a - L'évolution des encours est favorable aux ménages car elle est soutenue par les crédits à l'habitat et à la consommation.** Entre 2003 et 2004, les parts des crédits dédiés à l'immobilier et à la consommation progressent respectivement de +1,2 point à 18,6% et de +0,2 point à 9,6%, tandis que celles relevant des crédits de trésorerie et des crédits à l'équipement régressent respectivement de -0,7 point à 27,2% et de -1,1 point à 22,9%.

**b - La part des créances en souffrance augmente en 2004 à hauteur de 19,4% du portefeuille de crédit des banques.** Si l'on écarte l'effet des banques publiques anciennement spécialisées, le taux ressort à 12,4% soit un niveau comparable à l'année 2003. Ce sont les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir, du commerce et du BTP qui connaissent les taux de créances en souffrance les plus élevés, cumulant 35% du total des encours en difficulté. Le provisionnement des créances en souffrance s'établit à 59,3% pour l'ensemble du secteur, mais atteint 72,3% compte non tenu des banques publiques spécialisées. La hausse des créances en souffrance s'explique par les difficultés sectorielles de l'économie marocaine mais aussi par le durcissement des règles de classification et de provisionnement intervenu en 2002 et 2004.

**II.3. Les ressources bancaires ont été marquées en 2004 par une forte progression des comptes à vue.** Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 8,1% entre 2003 et 2004 pour atteindre 317 milliards de dirhams (29 Md€). Ils représentent plus des trois quarts des ressources des banques et se composent pour plus de la moitié de dépôts à vue non rémunérés. Les dépôts des Marocains résidant à l'étranger représentent près de 25% du total des dépôts bancaires.

## **III -**

### **Les banques commerciales présentent globalement une situation financière satisfaisante**

**III.1. État des coefficients prudentiels:** Les banques marocaines respectent dans l'ensemble les règlements prudentiels. Le Ratio Cooke (ou coefficient de solvabilité) s'établit en moyenne à 10,2% en 2004 soit au dessus du taux réglementaire de 8%. Le coefficient de liquidité atteint en moyenne 121% en 2004 dépassant le rapport minimum de 100% exigé. Quant à la position de changes, le rapport réglementaire de 20% est loin d'être atteint puisque les positions longues de change sont à 3,5% et les positions courtes à 1,3%.

### **III.2. Une rentabilité améliorée en 2004.**

En 2004, le secteur récolte les fruits d'une politique d'assainissement encadrée par la Banque centrale. Le produit net bancaire (PNB) du secteur s'élève à 18,4 milliards de dirhams soit une progression de 7,9% par rapport à l'exercice 2003. Le PNB est le fait à 89% du secteur des banques commerciales et à 11% des banques publiques spécialisées. Pour l'ensemble du secteur, le résultat net est en hausse sensible (3,5 milliards de dirhams) rompant ainsi avec le faible résultat de 2002 (162 millions de dirhams) et celui négatif de 2003 (- 554 millions de dirhams). En effet, en 2004, les banques publiques retrouvent l'équilibre, tandis que les banques commerciales doublent quasiment leur bénéfice. Ce bon résultat est le fruit

des efforts d'assainissement engagés par les banques les deux années précédentes.

|                                       | Banques commerciales<br>(y compris le Crédit<br>populaire du Maroc) |      | Banques publiques<br>spécialisées |      | Ensemble du secteur |      |
|---------------------------------------|---|------|-----------------------------------|------|---------------------|------|
|                                       | 2003  | 2004 | 2003                              | 2004 | 2003                | 2004 |
| Produit net bancaire<br>(PNB)         | 15,4  | 16,5 | 1,7                               | 1,9  | 17,1                | 18,4 |
| Résultat brut<br>d'Exploitation (RBE) | 7,6   | 8,2  | 0,6                               | 1,0  | 8,2                 | 9,2  |
| Résultat net                          | 1,69  | 3,39 | -2,24                             | 0,08 | -0,55               | 3,47 |

(En milliards de dirhams)

(Source : A partir des données Banque centrale)

Au total, la rentabilité des actifs et celle des fonds propres se sont améliorées avec des ratios moyens du secteur de 0,84% et 11%.

Au terme du premier semestre 2005, les banques cotées annoncent des résultats nets en hausse de 7,8% par rapport au 1er semestre 2004, alors que la performance de l'ensemble du marché boursier est de 6,2%.

## IV -

### Les statuts révisés de la banque centrale et la réforme de la loi bancaire en application dès 2006.

Le guide-répertoire « Les principaux acteurs du secteur financier au Maroc » est disponible :

- à Ubifrance La librairie du commerce international :

Tél : 01 40 73 30 00

Fax : 01 40 73 39 79

<http://www.ubifrance.fr/infos-marches/librairie.asp>

- à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc :

Tél : +212 (0)22 20 90 90

Fax : +212 (0)22 20 01 30

**IV.1. Dans le cadre du plan d'ajustement structurel du début des années 80**, le marché financier marocain a été profondément réformé autour de trois axes : le décloisonnement des marchés de capitaux, la libéralisation des opérations financières et la réforme du cadre réglementaire des banques. Ainsi ont été introduits, dans le cadre de la loi bancaire de 1993, le désencadrement du crédit, la suppression progressive des emplois obligatoires, la libéralisation des taux d'intérêts débiteurs, le lancement d'un marché des changes interbancaire. Cette libéralisation de l'activité bancaire s'est réalisée dans un cadre prudentiel renforcé.

**IV.2. Les nouveaux statuts de la banque centrale du Maroc consacrent son autonomie et l'application de la nouvelle loi bancaire est annoncée pour le début de l'année 2006.** Les statuts de la banque centrale marocaine ont été réformés en novembre 2005. Les principaux apports consistent notamment à donner l'autonomie à BANK AL MAGHRIB en matière de politique monétaire et éliminer les activités incompatibles avec sa fonction de supervision. L'application parallèle de la nouvelle loi bancaire (qui réforme le texte de 1993) attend sa publication au Bulletin Officiel pour le début de l'année 2006. Le nouveau texte converge vers les principes fixés par le comité de Bâle.

#### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de RABAT (adresser les demandes à [rabat@missioneco.org](mailto:rabat@missioneco.org)).

#### Clause de non-responsabilité

La Mission Economique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur :

Mission Économique

Adresse : 1, rue Aguelmane Sidi Ali

RABAT-AGDAL 10000

MAROC

Rédigée par : Christine BRODIK

Revue par : Isabelle GRAVIÈRE-TROADEC

et Daniel MAITRE

Version originelle du 26/03/2003

Version n°3 du 17/01/2006

**ANNEXE 1 : ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT AGREES EN QUALITE DE BANQUE  
(en application des dispositions de la loi du 6 juillet 1993)**

| DENOMINATION SOCIALE   | NOMBRE D'AGENCES AU 31/12/04 | STATUTS  | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET ACTIONNAIRES ETRANGERS   |
|--|------------------------------|--|---|
| Arab Bank PLC  | 10                           | succursale de l'Arab Bank PLC sise à Amman (Jordanie)  |   |
| Attijariwafa bank  | 463                          | privés   | 33,1% Groupe ONA<br>14,51% Santusa Holding (Grupo Santander)<br><b>Pour mémoire : 1,44% Crédit Agricole</b> |
| Bank Al-Amal   | 1                            | 75% du capital est souscrit par les Marocains résidant à l'étranger et 25% par un pool bancaire (le Président délégué est le Gouverneur de la Banque Centrale) |   |
| Crédit Populaire du Maroc (formé de la Banque Centrale Populaire et du réseau des banques populaires régionales) | 492                          | 45,4% État marocain<br>20,7 % Banques populaires régionales<br>20% flottant  |   |
| Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient « B.M.A.O. »   | 34                           | filiale de la BNDE, qui disparaît au 31 décembre 2005 et dont le réseau est repris par le Crédit Agricole du Maroc (CAM)                                       |   |
| Banque Marocaine du Commerce Extérieur « B.M.C.E. »  | 233                          | privés   | 37,96% Groupe Finance.com (Groupe d'affaires Benjelloun)<br><b>10% CIC (depuis le 18 juin 2004)</b>         |
| <b>Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie « B.M.C.I. »</b>   | <b>154</b>                   | <b>privés</b>  | <b>65,05 % BNP Paribas BDDI Participations</b>  |
| Banque Nationale pour le Développement économique « B.N.D.E. »   | 1                            | Publics (30% CDG et 70% Etat) ; est devenue en 2003 par rachat la banque d'affaires de la Caisse de Dépôts et de Gestion (CDG)                                 |   |
| Crédit Agricole du Maroc (CAM)   | 196                          | publics  |   |
| Casablanca Finance Markets   | 1                            | privés   | Casablanca Finance group  |
| Citibank Maghreb   | 2                            | privés   | 100% Citibank   |
| Crédit Immobilier et Hôtelier « C.I.H. »   | 102                          | publics (sous plan de redressement ; en cours de rachat par la Caisse de Dépôts et de Gestion -CDG-)   |   |
| <b>Crédit du Maroc</b>   | <b>141</b>                   | <b>privés</b>  | <b>52,7% Crédit Agricole SA<br/>31,2% Wafa Assurance (Groupe Attijariwafa Bank)</b>                         |
| Fonds d'Equipement Communal « F.E.C. »   | 1                            | publics  | –   |
| Médiafinance   | 1                            | privés   | Banque Centrale Populaire du Maroc<br>pool bancaire   |
| <b>Société Générale Marocaine de Banques « S.G.M.B. »</b>  | <b>195</b>                   | <b>privés</b>  | <b>51,9% Société Générale France</b>  |
| Union Marocaine de Banques « U.M.B. »  | 6                            | sous administration provisoire   |   |

(ChB/10-12-2005)

**ANNEXE II : LES RESULTATS 2004 DES SIX PRINCIPALES BANQUES COMMERCIALES MAROCAINES**  
(En millions de dirhams/1 MAD = 0,091 EURO)

| <u>DENOMINATION SOCIALE</u>  | <u>PRODUIT NET<br/>BANCAIRE</u> | <u>TOTAL ACTIF</u> | <u>FONDS<br/>PROPRES</u> | <u>RESULTAT<br/>NET</u> | <u>PART DE MARCHÉ</u> |                |
|--|---------------------------------|--------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------|
|  |                                 |                    |                          |                         | <u>ressources</u>     | <u>crédits</u> |
| <u>Groupe des banques populaires (Crédit Populaire du Maroc - CPM)</u> | <u>5 211</u>                    | <u>103 175</u>     | <u>10 079</u>            | <u>1 165</u>            | <u>30,9%</u>          | <u>23,6</u>    |
| <u>Attijariwafa Bank</u>   | <u>3 325</u>                    | <u>103 657</u>     | <u>12 029</u>            | <u>685</u>              | <u>29,6%</u>          | <u>29,7%</u>   |
| <u>Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)</u>                   | <u>2 441</u>                    | <u>64 526</u>      | <u>5 652</u>             | <u>506</u>              | <u>15,7%</u>          | <u>16,1%</u>   |
| <u>Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)</u>                    | <u>1 709</u>                    | <u>27 766</u>      | <u>2 681</u>             | <u>305</u>              | <u>8,0%</u>           | <u>10,5%</u>   |
| <u>Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)</u>         | <u>1 520</u>                    | <u>32 105</u>      | <u>2 797</u>             | <u>377</u>              | <u>9,2%</u>           | <u>12,9%</u>   |
| <u>Crédit du Maroc</u>   | <u>1 080</u>                    | <u>21 374</u>      | <u>1 774</u>             | <u>215</u>              | <u>6,5%</u>           | <u>7,3%</u>    |

(Sources : rapports d'activité, GPBM)